

# BULLETTIN MUNICIPAL

Commune de CARDESSE

JUIN 2005



## COMPTE ADMINISTRATIF 2004: Commune

Le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2004 qui peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	136 071.00 €	80 785.23 €	55 285.77 €	161 38.00 €	98 243.49 €	0.00 €
Recettes	129 347.00 €	60 366.30 €	37 265.00 €	168 02.00 €	156 178.19 €	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 57 934.70 €

Résultat global : 37 515.77 €

A noter que les travaux concernant le logement de Mr et Mme Cami, prévus dans le budget 2004 et s'élevant à 36 217 € n'ont pu être encore réalisés. En effet, les subventions prévues à cet effet n'étaient pas attribuées au 31/12/04.

## BUDGET PRIMITIF 2005

Approbation du budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Investissement : 119 810 €

Fonctionnement : 163 804 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2004: Service Assainissement

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	10 930.00 €	2 052.00 €	8 878.00 €	18 153.00 €	2 748.32 €	0.00 €
Recettes	10 930.00 €	7 437.80 €	3 000.20 €	18 153.00 €	18 562.18 €	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 5 385.80 €

Fonctionnement : 15 813.86 €

Résultat global : **21 199.66 €**

## BUDGET PRIMITIF 2005 : Service Assainissement

Le Conseil Municipal vote le document qui s'équilibre autant en recettes qu'en dépenses

Investissement : 8 816 €

Fonctionnement : 20 877 €

## FIXATION DES TAXES LOCALES

Considérant que le budget communal nécessite pour l'année 2005 des rentrées fiscales d'un montant de 31 017 €, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux 2003 Commune	Taux 2003 CdC Monein	Taux 2004 Commune	Taux 2004 Commune = taxes CdC que vous auriez du payer	Taux 2005 Commune
Habitation	8.08 %	0.854 %	8.12 %	8.97 %	8.99 %
Foncier bâti	4.71 %	0.968 %	4.73 %	5.69 %	5.24 %
Foncier non bâti	40.27 %	3.88 %	40.47 %	44.35 %	44.80 %

Madame le Maire souhaite apporter quelques précisions sur l'augmentation des taux d'imposition 2005. Du fait du passage en Taxe Professionnelle Unique en 2004, la Communauté des Communes n'a pas perçu (voir votre feuille d'impôts 2004) les taxes additionnelles (existantes sur feuille 2003) et vous avez donc payé moins d'impôts en 2004. Cette année, la Commune a rajouté ces taxes afin de percevoir le même produit (voir tableau ci-dessus) ce qui explique cette augmentation.

## REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2005

Les tarifs appliqués en 2005 seront les suivants :

TAXES	Taux 2004	Taux 2005
Terme fixe	32.55 €	33.20 €
Prix du m3 d'eau assainie	0.58 €	0.60 €

## CANTINE SCOLAIRE : prix des repas

A compter du 1er Septembre 2005, la participation de la Commune aux repas des enfants qui s'élevait à 0.76 € par repas a été ramenée à 0.38 € TTC, chaque famille ayant à sa charge 2.87 €.

## BOIS D'AFFOUAGE : prix de vente

L'Office National des Forêts a proposé le marquage de lots de bois destinés aux habitants de la commune. Les inscriptions ont été réalisées à la mairie et une dizaine de personnes environ étaient intéressées. Le Conseil Municipal a fixé à 8 euros le prix de vente d'un stère de bois. La coupe se fera à l'automne prochain.



# DIVERS

- **DEUX PROJETS SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE : du 13/06 au 12/07 à la Mairie**

Carte communale : considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs que s'est fixé la commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce que le projet soit soumis à enquête publique dans les conditions définies par le code de l'urbanisme.

Etude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome : après avoir ARRETE les zones d'assainissement non collectif, le Conseil Municipal DECIDE de mettre à l'enquête publique le zonage d'assainissement autonome.

Le commissaire enquêteur sera en mairie les 13/06 - 23/06 et 11/07 de 9h à 12h.

- **TRAVAUX SALLE COMMUNALE : mise en conformité**

Pour terminer la mise en conformité de la salle communale, il a été décidé la création d'une porte dans la cuisine afin de pouvoir y accéder depuis l'extérieur. Un grand merci à tous les bénévoles pour la réalisation de ces travaux.

- **CARTE I.G.N. :**

L'Institut Géographique National propose des photographies aériennes couleur de la commune format 90 x 90 cm. Ces photos constituent un outil pour la présentation de l'occupation du sol de la commune et notamment en ce qui concerne l'aménagement et l'environnement et à ce titre la Municipalité a décidé d'en faire l'acquisition.

- **PREVENTION DES RISQUES EXCEPTIONNELS LIES A LA CANICULE :**

En application de la loi et du décret de 2004, un dispositif de veille et d'alerte est mis en place pour prévenir les risques exceptionnels liés à la canicule. Aussi un registre nominatif confidentiel sera ouvert en mairie pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées. Ces personnes doivent faire la demande de leur inscription afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. La déclaration en mairie est facultative.

- **SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POPULATION SINISTREE D'ASIE :**

Consciente du désarroi de ces populations, la Commune a souhaité participer, au côté d'autres communes du Département, à une opération de solidarité en faveur des sinistrés. Cette initiative commune pourrait aider à la reconstruction d'une école au Sri Lanka dans le cadre d'un projet élaboré par l'Association « Patrick Bourrat : pour que l'école continue ».

- **DEVIATION :**

Visite de M Domecq le 30/05 pour annoncer que la déclaration d'utilité publique a été cassée pour vice de forme rendu par le tribunal administratif. Le Conseil Général a néanmoins la volonté de faire avancer le dossier.

- **SERVICE POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Suite à la loi sur l'eau, la Commune doit mettre son réseau assainissement en conformité avant le 31/12/2005. Dans ce cadre, le Syndicat Gave et Baïse met ce service en place. Il servira à contrôler les installations d'assainissement dans les communes. Des précisions vous seront apportées prochainement.

- **INTERNET HAUT DEBIT :**

Après le dépôt d'une pétition et d'une lettre adressée à M. le Directeur de France Télécom, le Conseil Municipal a insisté sur la nécessité d'être desservi rapidement. Une société mandatée par le Conseil Général a pris contrat avec Mme le Maire.

- **CHIENS ERRANTS :**

Nous rappelons que la divagation de chiens peut occasionner non seulement des dégâts (principalement lors du ramassage des poubelles) mais aussi des dangers. Nous demandons aux propriétaires de garder leurs animaux dans un endroit fermé sous peine de poursuites (AM du 02/06/2003).

- **LOGO :**

Dans notre dernier bulletin, nous vous avons sollicité pour la réalisation d'un logo pour la commune de Cardesse. Nous tenons à remercier les personnes qui ont eu la gentillesse de nous proposer quelques unes de leur création. La décision finale n'est pas encore prise, nous vous en tiendrons informés. Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture prochaine sur Internet du site de Cardesse. Nous devons la réalisation de ce dernier aux compétences de notre Webmaster Gilbert Lavie à qui d'ailleurs le Conseil Municipal adresse tous ses remerciements. Il renferme déjà un grand nombre d'informations et ne demande bien évidemment qu'à être alimenté. Aussi nous vous invitons à aller le consulter à l'adresse suivante : [cardesse.free.fr](http://cardesse.free.fr)

Un grand merci également à nos bénévoles qui sont toujours prêts à embellir notre village. Les plantations d'été sont de plus en plus nombreuses et la traversée du village devient chaque année plus belle.



## ANIMATIONS

Le 11 juillet 2005 : la treizième étape du tour organisée par Vélo Magazine. Ils seront 8500 amateurs à rouler sur les traces des professionnels.

- départ de Mourenx à 7h00
- premier arrivé à Cardesse vers 7h25
- dernier arrivé à Cardesse vers 8h25
- voiture balai à 13h10

La rD 9 sera fermée de 6h30 à 9h00.



Le 19 juillet 2005 : l'étape du Tour de France. Ils seront 200 professionnels et seront accompagnés par la caravane publicitaire.

- départ de Mourenx à 12h30
- passage de la caravane vers 11h50
- passage des cyclistes vers 12h50
- voiture balai vers 13h10

La RD 9 sera fermée de 10h00 à 14h00.

Les deux étapes emprunteront l'itinéraire suivant :

Mourenx - Cardesse - Oloron - Col d'Ichère - Marie Blanque - Laruns - Col d'Aubisque - Col du Soulor - Asson - Nay - Pardies Pietat - Pau